



Arrêt maladie - accident du travail

Par **Badou**, le **02/03/2008** à **23:12**

Bonjour,

Agent territorial dans une EHPAD (service public) où un service doit être assuré 24h/24 et 365 jours par an, avec un Wenk-end travaillé sur 2.

Une réorganisation du service nous demande aujourd'hui de rendre le week-end non travaillé pour cause d'arrêt de travail ce qui nous oblige à travailler 3 Wenk-end consécutifs.

Est-ce légal ?

L'"arrêt de maladie" et l'"accident de travail" ont-ils les mêmes règles ?

Merci de votre réponse.